
Collectif Stratégies Alimentaires (CSA)

Réseau Européen de Sécurité Alimentaire (RESAL)

Réseau des Organisations Paysannes
et des Producteurs Agricoles
de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

**Atelier sur les visions paysannes
de la sécurité alimentaire et les relations
avec la Commission Européenne**

Bruxelles, 18, 19 et 20 février 2001

Compte-rendu

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ATELIER

- ▶ L'atelier sur les visions paysannes de la sécurité alimentaire a été organisé conjointement par le CSA et le RESAL⁽¹⁾, en collaboration avec le réseau des OP d'Afrique de l'Ouest et l'Unité Sécurité Alimentaire de EuropeAid, office de coopération européen.
- ▶ L'objet de l'atelier était de favoriser le dialogue politique entre la Commission européenne et les organisations paysannes en:
 - explicitant la vision paysanne de la sécurité alimentaire et des suppositions politiques qu'elle implique;
 - présentant la politique de sécurité alimentaire et de développement rural de l'UE et les approches participatives de l'Accord de Cotonou;
 - ouvrant un dialogue entre des représentants des organisations paysannes et la Commission européenne sur leurs visions respectives de la sécurité alimentaire et sur une meilleure implication des OP dans la mise en œuvre du règlement 1292/96.
- ▶ L'atelier s'est déroulé dans le contexte de la réorganisation des Services de Relations Extérieures de la Commission Européenne, et plus particulièrement de la création d'EuropeAid (Office de Coopération) et du début de mise en œuvre de la décentralisation des responsabilités aux Délégations (programmation, gestion des programmes de coopération) comme annoncé dans l'accord de Cotonou.

PARTICIPANTS

- Des représentants d'organisations paysannes africaines (Réseau des OP de l'Afrique de l'Ouest, OP de Madagascar et du Mozambique)
- Des représentants d'ONGs et d'OP européennes (Italie, Belgique, France, Euronaid, Via Campesina/CPE).
- Des membres du RESAL
- Des représentants de la Commission européenne: EuropeAid (Sécurité alimentaire) et DG développement (développement rural et coopération décentralisée)

La liste complète des participants se trouve en annexe.

PREPARATION/PROGRAMME

- ▶ Les OP ont été sollicitées pour la préparation d'études de cas sur leurs visions de la sécurité alimentaire, et leur niveau d'implication dans la définition et l'exécution des politiques et programmes gouvernementaux.
- ▶ L'atelier s'est déroulé selon le programme suivant:
 - 1er jour: travail entre OP pour préparer les présentations des études de cas
 - 2ème jour
 - Matinée: Présentation par les représentants des OP des visions, des activités et des contraintes
 - Après-midi: Présentation par les représentants de l'Union européenne des politiques et des procédures
 - 3ème jour
 - Matinée: session séparée destinée à permettre aux OP/ONG d'élaborer des propositions à soumettre pour la Commission
 - Après-midi: Session conjointe de dialogue politique Commission/OP/ONG et conclusions

(1) Le RESAL est un Réseau Européen d'expertise sur la Sécurité Alimentaire mis en place et financé par la Commission Européenne
 REMARQUE: Deux autres comptes-rendus de l'atelier ont été rédigés par Denis Pesche de l'Inter-réseau et par Nora Mc Kéon de Terra Nuova.

PRESENTATIONS DES ETUDES DE CAS

Quatre études de cas des organisations paysannes du Niger, du Mali, de Madagascar, et du Sénégal, portant sur leur vision et leurs expériences en matière de sécurité alimentaire ont été présentées et discutées. Les textes complets figurent en annexe.

Il ressort notamment des études de cas, les constats suivants:

- ▶ Les Etats ont défini des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire et des mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de suivi, avec parfois la contribution du Resal (Niger par exemple). Cependant, les organisations paysannes ont été faiblement impliquées dans ces processus de définition de politiques et dans les mécanismes institutionnels (Comité National d'Alerte Précoce, Comité National de Sécurité Alimentaire, etc...)

Parallèlement, les organisations paysannes ont pris des initiatives pour atténuer l'insécurité alimentaire. Ainsi, au Mali, dans la région de Kayes, les OP ont mené un projet sur la filière céréale (stockage) qui a entraîné une remontée des prix locaux des céréales. À Madagascar, l'OP FEKRITAMA a entrepris 5 types d'actions touchant la sécurité alimentaire:

- Le TITEM (Mutuelle d'Epargne et de Crédit des paysans Malagasy)
 - Les voyages d'études et d'échanges des produits entre paysans
 - La dynamisation des femmes rurales à l'éducation nutritionnelle
 - L'incitation des paysans à la Riziculture Intensive (SRI)
 - La protection des membres dans les conflits fonciers
- ▶ La responsabilisation des OP dans la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de sécurité alimentaire conduit à des gains d'efficacité des ressources financières et à un impact plus large. Au Sénégal, les OP ont réduit sensiblement les coûts d'aménagement tout en augmentant le nombre de bénéficiaires. Elles ont également pu favoriser l'acquisition de capacités nouvelles dans le domaine de la contractualisation avec des prestataires privés.
 - ▶ Le dialogue politique entre l'Etat, ses partenaires (les bailleurs) et les OP constitue un facteur déterminant pour associer ces dernières, toutefois il est indispensable d'observer certaines règles: donner du temps aux OP d'élaborer leurs propositions, de les socialiser entre elles, allouer des ressources aux OP pour qu'elles disposent d'une expertise à leur service et pour financer leurs concertations.

Politique de développement rural et de sécurité alimentaire de l'UE

Les grandes lignes de la politique de sécurité alimentaire et de développement rural de l'UE et les approches participatives de l'Accord de Cotonou ont été présentées par des représentants de la Commission.

La politique de coopération au développement rural⁽²⁾ (voir <http://europa.eu.int/comm/development/rurpol>) est un cadre général qui a essentiellement pour objectif de contribuer à mettre en cohérence, dans chaque pays, l'ensemble des actions actuelles et futures de la Commission en milieu rural. Une des questions importantes est la recherche d'articulations et de cohérence entre une multitude d'actions locales et des politiques nationales. La Commission ne dispose ni des outils, ni du savoir faire pour renforcer directement les associations locales. Les ONG doivent jouer un rôle de facilitation auprès des acteurs locaux, plutôt que d'être en position de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre. Le financement direct aux activités agricoles tend à diminuer, au profit du développement d'interventions plus globales en milieu rural (secteur social, infrastructures, secteur productif).

Le processus récent de réforme de la Commission va donner dans les années à venir beaucoup plus de latitudes aux délégations dans les pays. Existant depuis 1967, la politique d'aide alimentaire n'a été intégrée à la politique de développement qu'en 1986 (sous le Commissaire Pisani): avant, elle était gérée par la direction générale de l'agriculture. Depuis 1996, le règlement de la sécurité alimentaire et la nouvelle politique élaborée suite aux leçons tirées des crises de 91 et 92 ont conduit la Commission à concentrer ses efforts dans des pays prioritaires et à suivre un code de bonne conduite de l'aide alimentaire. Aujourd'hui, le budget sécurité alimentaire est d'environ 500 millions d'Euros dont 50% transitent par les gouvernements, 25 % par des ONG et le reste par des programmes internationaux (PAM).

L'objectif général est d'intégrer la sécurité alimentaire dans la stratégie de réduction de la pauvreté, afin d'appuyer des changements structurels, de permettre l'appropriation de cette stratégie par les gouvernements nationaux et la société civile, et d'intégrer les projets des ONG dans la stratégie nationale.

La collaboration avec la société civile est une des nouvelles priorités de la Commission européenne, dont la mise en pratique nécessite l'appropriation de la culture participative. En particulier, les OP doivent être impliquées dans le dialogue avec le gouvernement, ce qui nécessite la mise en place de nouveaux modes de faire. La question de la représentativité et de la légitimité des OP est importante. La création des OP doit répondre à une volonté d'organisation des paysans, et non à une mise en place par un projet de développement. Certaines ONG peuvent être tout autant responsables de cette dérive que les administrations gouvernementales, le rôle des ONG devrait évoluer du "faire" à la "facilitation" et au renforcement des capacités.

Le récent accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP comporte des ouvertures en matière de coopération décentralisée. En particulier, l'article 8 insiste sur le rôle du dialogue social et sur la participation de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes. L'inscription du dialogue politique comme clé de voûte des actions de développement constitue une profonde modification. L'accord prévoit également que jusqu'à 15% du budget des Programmes indicatifs nationaux dans le cadre du 9ème FED (PIN: accords-cadres de coopération entre l'UE et un pays ACP) soit alloué à des acteurs non étatiques pour des programmes de renforcement des capacités. Après consultation des différents acteurs de la société civile, l'ordonnateur national et le chef de délégation établiront la liste des organisations bénéficiaires. Cela pose la question de la transparence du processus et des critères de choix, qui sont, selon l'accord de Cotonou, la crédibilité et la

(2) Une analyse critique de la note d'orientation politique de la Commission européenne qui a été rédigée par le CSA à l'attention des membres du réseau des OP d'Afrique de l'Ouest (version juillet 2000) a été distribuée aux participants à l'atelier.

représentativité des organisations bénéficiaires, ce qui peut donner lieu à des jugements et des arbitrages délicats. Une note détaillant les procédures d'implication de la société civile dans la programmation du 9ème FED a été envoyée aux Délégations⁽³⁾. L'exercice de programmation est en cours et doit être terminé pour avril 2001. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire font partie du premier groupe de pays touchés par cette nouvelle procédure.

Au cours du débat qui a suivi les interventions, il a été souligné que:

Un décalage existe toujours entre les textes et leurs intentions et la réalité. Ces modalités nouvelles rentreront en application aussi dans la mesure où les organisations non étatiques sauront se saisir des nouveaux outils qui leur sont offerts (à condition qu'elles soient informées de leur existence).

La Commission européenne est un exemple d'intégration régionale: à ce titre, elle devrait jouer un rôle important pour la constitution des ensembles sous-régionaux en Afrique. Or actuellement, l'accent est plutôt mis sur les échelons nationaux, en particulier en termes de moyens. Cependant, le niveau sous-régional concerne le plus souvent des politiques sectorielles et l'approche plus globale en termes de développement rural doit plutôt s'enraciner dans le local et s'articuler avec les processus de décentralisation et de gouvernance locale.

La société civile et les organisations non étatiques sont en général considérées comme un tout, alors que leurs composantes sont très diverses: ONG, OP, secteur privé,...

Dialogue entre la Commission, les OP africaines, les OPA et les ONG Européennes

Deux sous-groupes (ONG et OP) ont travaillé séparément, puis les propositions ont été confrontées. Le groupe des OP a formulé des propositions plus détaillées sur le sujet de l'atelier: la sécurité alimentaire. Le groupe des ONG, affirmant son positionnement en termes d'accompagnement des OP, a plutôt examiné les modalités d'une amélioration de son action dans ce sens.

LES POINTS DE VUES DES ONG EUROPEENNES

Les ONG ont affirmé leur spécificité: elles doivent assurer la facilitation, la médiation entre les acteurs non étatiques et les autorités de l'UE. Elles ne peuvent et ne doivent pas constituer des écrans entre les OP et les bailleurs.

Leur rôle doit donc être ouvert et transparent. C'est pourquoi l'information en vue d'améliorer la participation des OP et le pilotage des programmes par les OP est fondamental.

Les ONG ont estimé que le dialogue politique implique:

- ▶ du temps: les OP sont nombreuses et dispersées,
- ▶ des moyens: la concertation coûte de l'argent,
- ▶ la prise en compte de tous les niveaux: les OP sont structurées à des échelles variées.

La Commission Européenne et les États membres sont redevables de leurs actions devant les citoyens européens. Les ONG européennes, émanation de la société civile, ont un rôle important à jouer en matière de monitoring des politiques et programmes de coopération, en insistant sur la transparence et en dénonçant les mauvaises pratiques. Elles doivent agir comme témoins (observatoire de la coopération) de la qualité des processus participatifs de la coopération vis-à-vis des OP.

(3) Cette note sur la programmation des acteurs non étatiques a été envoyée aux OP, elle est disponible au CSA

Pour pouvoir agir efficacement dans ce sens, il est important que les ONG européennes qui sont engagées dans une logique d'accompagnement des mouvements paysans au Sud établissent entre elles un travail en réseau. Ce processus est déjà bien avancé en Italie et est en cours en France et en Belgique. Les ONG doivent, en effet, accepter de transformer leur dialogue bilatéral avec "les partenaires du Sud" en un dialogue transversal et transparent. Elles doivent également reconnaître les limites de leur compétence et établir des alliances avec d'autres acteurs dans leur société.

Les ONG européennes bénéficient d'un accès privilégié à l'information, elles ont donc un rôle important à jouer pour rendre cette information disponible pour les organisations paysannes. Pour que ce transfert d'information soit effectif, il devrait s'opérer d'une part sur base des priorités fixées par les OP elles-mêmes; il faudrait d'autre part prendre en compte tout ce qui est requis pour permettre aux OP d'exploiter et de diffuser l'information elles-mêmes.

LES POINTS DE VUES DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES (OPPA) AFRICAINES

Le Président du ROPPA, en introduisant le dialogue avec l'Union Européenne a rappelé les points ci-après:

La vision du développement et de la sécurité alimentaire des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles

Le développement durable de l'agriculture paysanne centrée autour de la famille constitue la vision à long terme des OP. Ce développement repose en très grande partie sur la famille insérée dans une exploitation dont les activités sont plurielles et dont les objectifs ne sont pas qu'économiques: la famille est également porteuse de valeurs de solidarité, de respect de la nature et de ses ressources, de l'homme en tant que bien le plus précieux.

L'exploitation familiale qui est l'acteur ultime de ce développement de l'agriculture paysanne poursuit donc des objectifs multiples dont la sécurité alimentaire, qui signifie un respect de l'environnement, la garantie d'une disponibilité alimentaire de qualité accessible à tous. Pour cela, il est indispensable que chacun puisse avoir accès aux ressources nécessaires comme le travail, les finances, la terre, les informations, etc..., une telle exigence suppose pour les OP leur participation à tous les niveaux de prises de décisions qui concernent aussi bien les politiques de développement que la gestion des programmes et actions.

Ainsi conçue, la sécurité alimentaire est donc un "droit souverain" de chaque pays.

Lever des équivoques

Les OP ne sont pas systématiquement opposées à la libéralisation. Elles affirment cependant que la concurrence qui est à la base du système libéral suppose que les concurrents partent à armes égales. L'agriculture paysanne africaine pour être intégrée au marché et participer au jeu de la libéralisation a besoin de conditions cadres pour être à armes égales avec les autres agricultures.

Les infrastructures, les services de qualité constituent des conditions à réaliser par les Etats et leurs partenaires. Cela justifie amplement notre souci de voir nos Etats se renforcer afin de mieux jouer les rôles attendus d'eux dans ces domaines.

En l'absence de ces conditions cadres, l'agriculture paysanne est handicapée: en attendant la réalisation de ces conditions, l'agriculture paysanne africaine a besoin d'être protégée.

La sécurité alimentaire de notre point de vue

La sécurité alimentaire est un élément des politiques de développement économique, social et culturel de chaque pays, en tant que manifestation d'un droit souverain. Cependant, les OPPA estiment que sa garantie ne peut être obtenue au sein d'une famille, d'un village, d'une province et d'un pays. Il est nécessaire d'envisager la réalisation de cette exigence ainsi que son maintien durable dans le cadre d'un ensemble géographique, institutionnel et social plus vaste, c'est-à-dire la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, voire la région de l'Afrique.

Dans cette perspective, la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne est un élément d'expérience à valoriser: cela fonde notre solidarité avec les Organisations Professionnelles Agricoles européennes en vue d'être informés par elles sur les obstacles, les difficultés mais également les avantages d'un tel instrument de développement.

L'insécurité alimentaire en Afrique n'est pas seulement le fait de causes physiques et naturelles. D'autres facteurs liés aux impacts de politiques de développement mal orientées, de conflits qui traduisent des jeux d'intérêts dépassant les OPPA et des effets du commerce international agissent fortement sur le niveau de sécurité alimentaire.

Que faire ?

Le dialogue sur les politiques de développement entre tous les acteurs constitue la solution principale pour vaincre la pauvreté et l'insécurité alimentaire: le dialogue favorise la compréhension des actions et responsabilise les acteurs.

Les conditions pour une participation-implication efficace des OPPA exigent que ces dernières soient en mesure de réfléchir en interne pour préparer et valider à leur niveau leurs propositions et leur stratégie de négociation avec les autres acteurs.

Les OPPA et leurs membres représentent 60 à 70% de la population des Etats de l'Afrique. Leur exclusion des processus de concertations et de décisions est donc inacceptable, notamment pour les partenaires dont l'action est fortement structurée autour de la nécessité du dialogue politique entre les acteurs.

C'est pourquoi, l'Accord de Cotonou, qui fait du dialogue avec les acteurs non étatiques un facteur déterminant pour le succès de la coopération doit permettre de soutenir les OPPA: se mettre ensemble pour d'abord réfléchir entre elles avant de discuter avec les autres est indispensable pour les OPPA car cette catégorie socioprofessionnelle est la plus désavantagée (formation, capacités, ressources, etc...) parmi tous les acteurs du dialogue politique.

Améliorer le statut des OPPA

Les OPPA ont pour ambition d'assurer la représentation des préoccupations et des intérêts de cette catégorie socioprofessionnelle. La représentativité se construit dans la durée. Les OPPA ont conscience qu'elles doivent fournir des efforts soutenus pour la démocratisation et la transparence de leurs organisations.

Ces transformations exigent du temps, des ressources financières, de la tolérance parce que c'est un processus d'apprentissage.

C'est pourquoi, les OPPA doivent être appuyées, mais à leur demande et sur la base de leurs propres priorités et de leur propre agenda. Ces appuis pour être efficaces et aboutir à des changements importants et durables doivent être faits à tous les niveaux:

- ▶ local
- ▶ national
- ▶ sous-régional

Mieux assurer l'utilisation des ressources affectées à la sécurité alimentaire

La Sécurité Alimentaire nécessite la conjugaison d'efforts, la synergie d'acteurs divers, et la cohérence entre des politiques sectorielles et des espaces géographiques différents (local, national, régional et international).

Dans cette perspective, il est nécessaire de promouvoir davantage la solidarité avec les OPA européennes pour améliorer les règles du commerce mondial et pour lutter contre certaines actions néfastes à terme sur le devenir de l'agriculture paysanne parce que non maîtrisées (OGM).

Répondant également au souci d'impliquer le plus loin possible les acteurs non étatiques tel que le prévoit l'accord de Cotonou et au regard de la nécessité d'assurer la transparence aussi bien au niveau des acteurs du Sud qu'au niveau des délégations et services de l'UE, il convient d'entreprendre une action expérimentale pour:

- ▶ Élaborer et mettre en pratique des mécanismes de gestion paritaire des ressources affectées à la sécurité alimentaire;
- ▶ Définir, suivre et évaluer les critères d'identification des acteurs non étatiques et d'allocation des ressources du PIN affectées à ces acteurs.

LES POINTS DE VUES DES ORGANISATIONS AGRICOLES EUROPEENNES

Les représentants de la Coordination Paysanne Européenne (CPE) ont révélé que la Politique Agricole Commune (PAC) était dans une grave crise, qui nécessite selon eux une réforme anticipée, souhaitée aussi par certains Etats-membres.

La CPE soutient l'agriculture familiale paysanne qui respecte les valeurs et la culture des paysans. La libéralisation qui mène à la concurrence est inacceptable: les agricultures des pays du Sud comme du Nord ont besoin de protection.

Les OPPA ne doivent pas être des patrimoines de qui que ce soit. La patrimonialisation des OP (telle OP pour tel partenaire) est un obstacle à l'articulation des OPPA tant au niveau national qu'international. C'est pourquoi il faut bannir la division OPA du Nord, OPPA du Sud.

Les échanges entre organisations paysannes du Sud et du Nord doivent être un levier pour construire des stratégies, des ententes, des actions sur des questions communes.

LES POINTS DE VUES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Les représentants de la Commission ont souligné un certain consensus entre leur vision de la sécurité alimentaire et celle des OPPA: l'approche doit aller au-delà de la disponibilité et prendre en compte tous les niveaux géographiques.

Ils partagent le point de vue sur les conséquences de la libéralisation des échanges sur la sécurité alimentaire: elle nécessite des conditions préalables, afin de protéger les plus vulnérables et les plus pauvres. Le dialogue avec les OP est une priorité pour la Commission, mais sans exclure les autres acteurs de la sécurité alimentaire comme les commerçants.

La représentativité d'une organisation suppose un travail continu dont l'organisation est le principal acteur: elle se construit dans la durée.

En ce qui concerne le dialogue politique, comment faire converger les actions de l'UE avec celles des OP? La mise en réseau qu'entreprend le ROPPA est pertinente et l'approche progressive, basée sur la consolidation des capacités nationales pour cheminer vers la sous-région et la région est intéressante. L'expérience de l'UE confirme l'importance des niveaux supranationaux. Dans cette perspective, les relations directes entre les OPA du Nord et celles du Sud doivent être soutenues, il faut créer des synergies entre OP du Nord, OP du Sud, et Commission européenne

D'une façon générale, l'UE, dans le dialogue politique est capable:

- ▶ D'influencer les Etats,
- ▶ De diffuser des informations,
- ▶ D'appuyer la structuration des OPPA.

Mais elle est incapable de générer les relations OP/Etat et ses administrations locales.

Pour arriver à nouer le dialogue et à soutenir son développement, les OPPA doivent:

- ▶ Clarifier leurs objectifs, leurs démarches et leurs actions;
- ▶ Unifier les maillons de leur structuration;
- ▶ Rassurer, apaiser leurs partenaires;
- ▶ Proposer des alternatives crédibles.

Conclusions et recommandations

L'atelier a permis:

- a) de situer le dialogue entre la Commission et les OP-ONG au niveau des politiques et des stratégies plutôt qu'à celui du soutien à des projets particuliers;
- b) de commencer à construire une relation entre l'équipe sécurité alimentaire (EuropeAid et DG développement), et le ROPPA, réseau structuré des OP d'Afrique de l'Ouest.

Pour la Commission, les conclusions suivantes peuvent être dégagées:

La Commission et les OPPA partagent la même vision de la sécurité alimentaire dans la lutte contre la pauvreté et comme objectif de développement. L'incohérence entre politiques européennes n'a pas (ou peu) été abordée, notamment entre la PAC et la politique de développement, le lien entre mondialisation et la souveraineté alimentaire.

Les OPPA ont un rôle à jouer en tant que bénéficiaire mais aussi acteurs dans la définition politique, la stratégie et la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire.

Les OP agissent à tous les niveaux, du local à l'international, et l'accent doit être mis sur les plates-formes nationales et régionales, et les relations Sud/Sud et Nord/Sud.

La Commission jusqu'à présent, dans sa politique de développement, avait pour interlocuteurs les ONG et les Etats. Elle va maintenant travailler aussi avec la société civile, afin de lui permettre de jouer un rôle de contre-pouvoir, qui replace l'Etat dans son rôle de gestion du bien public.

Les OP manquent de capacités: la Commission doit appuyer au dialogue entre paysans, à la réflexion analytique et critique, afin de permettre un dialogue politique avec les gouvernements et les donateurs.

La Commission va informer les délégations des résultats de cet atelier, car le premier dialogue doit se nouer au niveau national.

Le dialogue a été constructif et encourage à l'organisation de séminaires nationaux, dans les pays bénéficiaires.

Pour le ROPPA, les conclusions suivantes peuvent être dégagées⁽⁴⁾:

Le ROPPA souhaite que la Commission appuie la structuration des OPPA à tous les niveaux géographiques et plus particulièrement la création et le développement de réseaux d'OPPA.

Le dialogue interne aux OPPA nécessite des ressources humaines, techniques et financières: l'UE peut y contribuer. Elle peut également faciliter le dialogue interne dans la mesure où elle jouera son rôle vis-à-vis des Etats et qu'elle appuiera la structuration des OP.

Le ROPPA a enregistré la volonté manifeste de l'UE de mieux faire en matière de sécurité alimentaire et d'appui aux OPPA. Dans ces domaines, le passé n'est pas totalement négatif.

La sincérité du dialogue et l'ouverture d'esprit de tous les participants ont permis d'ouvrir de vastes chantiers.

Au niveau des OP et des ONG, il faudra s'entendre sur des choses concrètes pour toucher le plus les OP de base, mieux valoriser le rôle de facilitation des ONG.

Le dialogue entamé à Bruxelles doit être reconduit dans un pays du Sud et surtout en y associant les Etats.

Le compte-rendu de l'atelier a été rédigé par Ousman Ndiaye (ROPPA), Marek Poznanski (CSA), Bénédicte Hermelin (Coordination-RESAL).

(4) Par ailleurs aucune réponse n'a été donnée par la Commission à la suggestion très concrète de la mise en place au niveau national de mécanismes de gestion paritaire des ressources affectées à la sécurité alimentaire et au développement rural que se soit dans le cadre du FED ou de la ligne budgétaire sécurité alimentaire (note du CSA).

ANNEXE.1

LISTE DE DOCUMENTS D'INFORMATIONS DISTRIBUES A L'OCCASION DE L'ATELIER

Étude de cas

Termes de référence des études de cas par pays (1 page)

Étude de cas Madagascar: L'OP FEKRITAMA face aux problèmes de SA à Madagascar (18 pages)

Étude de cas Mali: rôle des OP et producteurs agricoles dans la préparation et la mise en œuvre des programmes de SA (17 pages)

Etude sur la sécurité alimentaire au Niger, Coordination Nationale de la Plate Forme des Organisations Paysannes du Niger (CNPFP) (14 pages)

Etude sur la sécurité alimentaire au Burkina Faso, CECOF (18 pages)

Notes sur le Programme Spécial de Sécurité alimentaires du Sénégal (PSSA), CNCR, février 2001 (15 pages)

Documents sur le règlement sécurité alimentaire de l'UE

Commentaires sur la note d'orientation politique de la Commission européenne Politique agricole et politique de développement rural dans les pays en développement (21 pages)

The Activity Report of the Italian Groupe ONG d'Appui aux OP

Programmation des acteurs non étatiques (working on a policy communication which will lay emphasis on civil society participation).

Règlement Conseil 1292/96 concernant la politique et la gestion de l'aide et la sécurité alimentaire (13 pages)

Règlement Commission 2519/97 sur les modalités générales de mobilisation des produits fournis au titre du Règlement 1292/96 (19 pages)

Revue projets ONG dans le domaine de la SA (Roger Blein, mars 2000) (31 pages)

Appel à propositions SCRE/111402 C/G Programme SA ONG 2000 (2 pages)

Appel à propositions SCRE/111401 C/G Programme SA Madagascar 2000 + document technique (8 pages)

Résumé EURONAIID des documents techniques pour le Burkina, Madagascar, le Mali, le Niger, le Congo (5 pages)

Compte-rendu

Denis Pesche de l'Inter-réseau et par Nora Mc Kéon de Terra Nuova ont rédigé deux autres comptes-rendus de l'atelier dont ses éléments ont été utilisés pour la rédaction de ce document.

ANNEXE.2**LISTE DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER****■ ORGANISATIONS PAYSANNES AFRICAINES****ALFREDO BERNARDO MAZIVE, UNAC**

Mozambique
Tél. 00 258 1 30 35 65, Fax 00 258 1 30 98 96
Unacmaputo@teledata.mz

DESIRE PORQUET, ANOPACI

Vice président du ROPPA
06 BP 243, Abidjan 06
Côte d'Ivoire
Alphaesp@yahoo.fr

DJIBO BAGNA, AREN

ROPPA
BP 12758, Niamey
Niger
Aren@intnet.ne

JEAN CHRYSOSTOME RAZAFIMANDIMBY, FEKRITAMA

Lot IV M 7 AMBODIVONA, 101
ANTANANARIVO, MADAGASCAR
Tél. et Fax: 00 261 20 22 658 67
fekritama@dts.mg

SIRE SOUMARE, URCAK

ROPPA
S/c de l'APCAM, BP 855 bis
2486 Bamako - Mali

MUSUBA TURE

Plate-Forme de Guinée-Bissau
ROPPA

N'DIOGOU FALL, CNCR

Président du ROPPA
BP 269, THIES, SÉNÉGAL
Tél. 00 221 951 23 52, Fax 00 221 955 53 50
Cncr@cncr.org

OUSMAN N'DIAYE, ROPPA

8, Bld de l'Est X RUE 2 BIS, Point 4
Dakar - Sénégal
Tél. 00 221 825 56 65, Fax 00 221 824 91 43
Cncr@cncr.org

DENISE RABEBINBRAHAS

Cercle des Agriculteurs Malgaches
BP 1291, Antananarivo 101, Madagascar
Tél/Fax (261) 20.22.658.67

■ MEMBRES DE LA COMMISSION

CHANTAL HEBBERECHT, EUROPEAID - SECURITE ALIMENTAIRE

Email:Chantal.Hebberecht@cec.eu.int

FRANCO TRANQUILLI

Email:Franco.Tranquilli@cec.eu.int

PAUL GINIES, DG DEV - STRATEGIES

Email:Paul.Ginies@cec.eu.int

PHILIP MIKOS, DG DEV - STRATEGIES

Email:Philip.MIKOS@cec.eu.int

PHILIPPE DE VILLELONGUE, DG DEV - STRATEGIES

Email:philippe.de-villelongue@cec.eu.int

GILLES DESEQUELLES, DGDEV - COOPERATION DECENTRALISEE

Email:Gilles.Desesquelles@cec.eu.int

■ RESAL

STEPHANE DEVAUX

Assistant technique régional Sahel Sécurité alimentaire

Email:SDevaux@compuserve.com

DENIS MICHIELS

Expert permanent Resal Sahel

Email:aedes.dm@eurospan.com

BENEDICTE HERMELIN,

PIERRE-JEAN ROCA

Coordination du Resal

CO/SOLAGRAL 45bis Av. de la Belle Gabrielle

F- 94736 Nogent sur Marne Cedex

tél: 01.43.94.73.41

Email:resal@solagral.asso.fr

■ ONG EUROPEENNES

DANIEL VAN DER STEEN, MAREK POZNANSKI, ALEX DANAU

CSA

Bld Léopold II, 184 D

1080 Bruxelles, Belgique

Tél: 02/412 06 63 - Fx: 02/412 06 66

Email:csa@csa-be.org

FREDDY DESTRAIT, SOS FAIM

Rue Aux Laines, 4

1000 Bruxelles, Belgique

Wk: 02/511 22 38

Hm: 065/56 93 61

Fx: 02/514 47 77

Email:fdestrait@sosfaim.be

SABINE FRANÇOIS, UFFICIO PROGETTI LVIA

Corso IV Novembre 28

12100 - Cuneo, Italia

Tel.: +39 0171 696975

Fax: +39 0171 602558

Email:lvia@multiwire.net

ODILE NGO MBILLA, FRERE DES HOMMES

Via Varesina, 214
20156 Milano, Italia
Tél. 00 39 (0) 2 33 40 40 91
Fax 00 39 (0) 2 38 00 91 94
Email: fdu@iol.it

DENIS PESCHE, INTER-RESEAU

Rue Le Peletier, 32
Paris,
75009 France
Tél: 33-1/42 46 57 13 - Fx: 42 46 54 24
Email: denis.pesche@inter-reseaux.org

CECILE MULLER, EURONAIID

Rue Dejoncker, 46
1060 Bruxelles, Belgique
Tél. 02 534 90 69 Fax 02 534 55 37
Email: cecile.muller@euronaid.be

YANNICK JADOT, SOLAGRAL

Av. De La Belle Gabrielle 45bis
Nogent S/ Marne,
94736 France
Wk: 00 33 1 43 94 73 37
Email: jadot@solagrал.asso.fr

MONICA MANCINI, NORA MC KEON, TERRA NUOVA

Via Urbana 156
Roma, 00184 Italia
Email: tnuova@micanet.it

■ ORGANISATIONS AGRICOLE EUROPEENNE**PAUL NICHOLSON, VIA CAMPESINA**

COORDINATION PAYSANNE EUROPEENNE (CPE)
Rue De La Sablonière 18
1000 Bruxelles 4, Belgique
Tél: 02/217 31 12/218 21 95, Fx: 02/218 45 09
Email: cpe@cpefarmers.org

RAYMOND PIRARD, FUJA-MAP

CPE
6820 Muno, Tél 061-31 26 67

*Editeur responsable: Daniel Van Der Steen
(Collectif Stratégies Alimentaires)
Boulevard Léopold II, 184 D
B-1080 Bruxelles
Tél.: 32 (0)2 412 06 60
Fax: 32 (0)2 412 06 66
Email: csa@csa-be.org*